



Faculté de Droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal (Québec) H3T 1J7
Local A-2414

Présidence : Catherine Marois, présidente du Conseil d'administration de l'AED
Secrétariat : Laurence Prud'homme, vice-présidente aux affaires administratives de l'AED

Assemblée générale de mi-année : 2018-01-24
Local : B-2305, Pavillon Jean-Brillant, Université de Montréal

1. Constatation du quorum

Il y a quorum.

2. Ouverture de l'assemblée

La présidente demande s'il y a des observateurs dans la salle. Elle informe les membres qu'il y aura probablement un huis-clos (**art. 72**) pour le point 5 « Mise à jour budgétaire », sur lequel il faudra voter pour que l'observateur demeure dans la salle.

3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2017

- Proposition par le secrétaire (**art. 41**)

Laurence Prud'homme propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'AED du 4 octobre 2017.

Christophe Viger appuie.
Pas de demande de vote.
Adopté à l'unanimité.

4. Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée

Christopher Viger propose l'ordre du jour.

Étienne Deblois appuie.

Pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

4.1 Tour de parole lors de l'Assemblée générale du 24 janvier 2017

Corinne propose d'imposer une alternance homme-femme lors des tours de parole, en laissant les personnes déterminer elles-mêmes leur genre. Les personnes non-binaires sont libres de s'exprimer dans le tour de parole de leur choix ».

Dina Akram appuie.

Samuel Gray demande à la proposante si, dans l'éventualité où aucune homme ne souhaiterait intervenir sur la question, l'ordre de parole sera maintenu.

Corinne dit que ce n'est pas une alternance restrictive.

Nicolas Thiffault propose d'amender la proposition en utilisant le verbe favoriser au lieu d'imposer.

Jody appuie.

Pas de demande de vote

Corinne propose de favoriser une alternance homme-femme lors des tours de parole, en laissant les personnes déterminer elles-mêmes leur genre, Les personnes non-binaires sont libres de s'exprimer dans le tour de parole de leur choix ».

Pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

5. Mise à jour budgétaire

(Huis-clos)

6. Retour sur les activités et évènements passés

Ce point est effectué par Simon Du Perron, président de l'AED. Il parle des activités de la session dernière : carnaval, 4@7 mi-mandat, conférence sur l'implication des femmes. Il aborde également des projets à venir tel que le cahier de position. Il invite tous les membres à venir donner leur opinion sur ce document lors d'une Assemblée générale spéciale qui aura lieu le 13 février prochain.

Emmanuel Rioux demande si l'ensemble de la population étudiante va avoir accès à la version préliminaire du cahier de position.

Simon dit qu'une fois que les comités auront ajoutés leurs propositions, une version du cahier sera disponible pour tous les membres avant l'Assemblée générale spéciale.

7. Discussion sur Univers droit

Simon Du Perron explique que la plateforme Univers Droit est une plateforme interactive où il est possible de colliger les notes entre les étudiants. C'est une forme de Wikipedia, mais pour les notes de cours. Le site est géré par des modérateurs. Simon dit qu'UD est une plateforme interactive à but non lucratif créée par des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Cette plateforme regroupe 4 services : une encyclopédie juridique : plateforme collaborative de partage de notes de cours calquée sur le modèle de Wikipédia, une plateforme de vente de livres usagés nommée JuriLivre, une plateforme de sous location nommée JuriLogi, un blog. Simon dit que nous les avons contacté pour deux services: la plateforme de note de cours en ligne et la vente de livres usagés.

Simon dit que les internautes avec une adresse umontreal.ca qui peuvent avoir accès à la plateforme. Il dit qu'on va y retrouver des notes de cours selon les différents cours et les

différents profs. Le tout sera géré par une équipe de modérateurs, chapeauté par le VP comm. Ces modérateurs vont s'assurer que la plateforme ne contient pas le verbatim de cours, le plan de cours fourni par l'enseignant et du matériel pédagogique qui ne sont pas les notes de cours prises par l'étudiant, comme des Powerpoint ou des tableaux-résumés. Il dit que l'équipe de modérateurs doit travailler pour veiller à ce que la plateforme soit en conformité avec le Règlement sur le plagiat de l'Université de Montréal.

Au niveau du financement, cela représente l'AED une dépense de 200\$/année qui comprend les frais de serveur et 200\$ pour un fonds de bri technique.

Au niveau de l'impact sur profs : c'est le nerf de la guerre. À Sherbrooke, certains profs ont empêché l'utilisation des ordinateurs en classe, mais la réaction des professeurs a été moins pire que ce que les fondateurs du site pensaient.

Le décanat de Sherbrooke les ont supporter. Ici, le décanat le sait que des gens ont des sets de notes, et les professeurs savent que les étudiants se passent des dropbox. Simon dit que la plateforme UD vise à rendre plus égalitaire l'accès aux notes de cours des années antérieures. Certains étudiants bénéficient de leur réseau de contacts pour obtenir cette ressource alors que d'autres n'y ont pas accès.

Simon demande aux membres de lui poser des questions sur le fonctionnement de la plateforme.

Alyssa demande comment les modérateurs seront recrutés.

Simon dit qu'on va se pencher davantage sur le recrutement une fois que la plateforme sera créé, mais il explique que les modérateurs seront pris dans tous les niveaux. Les modérateurs sont également ceux qui d'emblée acceptent de partager leur note de cours et de les ajouter sur la plateforme. Ensuite, le contenu de la plateforme et donc de chaque cours peut être modifié/amélioré par les autres membres.

Samuel Gray demande depuis combien de temps le site est disponible pour les étudiants de Sherbrooke.

Simon dit que le site est accessible aux étudiants depuis la rentrée scolaire en septembre environ. Depuis son lancement, environ 500 comptes UD ont été créés.

Sarah dit que le décanat sait que les étudiants partagent leur note de cours avec les dropbox et essaie de trouver un moyen pour y remédier.

Nicolas qu'il a plusieurs craintes : il se questionne sur la pertinence, considérant que la collection de droit est accessible à tout le monde. Si on se met dans l'optique où tout le monde part tous du même niveau, considérant le fait qu'on étudie tous de la même

manière et qu'on soit noté selon la moyenne, cela ne fonctionne pas avec la courbe. Il se questionne sur la pertinence de travailler avec cet outil.

Simon n'est pas d'accord avec ce propos. Il pense que les notes de cours accessibles ne garantissent pas nécessairement un meilleur résultat à l'étudiant qui les possède. Il dit que ce genre de système favorise justement l'entraide, ce qui est assez rafraîchissant dans le climat compétitif que peut représenter la Faculté.

propose un temps de plénière de 15 minutes avec un temps de parole de 30 secondes par personne.

Isabelle Kalar appuie.

Anthony Breton propose un amendement de passer de 30 secondes à 1 minute.

GMing appuie.

Pas de demande de vote.

Tobie Raphaël Godu propose 15 minutes de plénière avec 1 minute par personne

Adopté à l'unanimité.

Méghane trouve que c'est une merveilleuse idée pour avoir accès à une plateforme d'information. De dire que tout le monde étudie de la même manière est faux. L'examen est vraiment le test. Ce que les gens font de l'utilisation de leur note est différente est cela donne un résultat différent.

Xavier Levert se demande comment les notes sont acceptées sur le site si les plans de cours sont admis

Simon pense que dans la mesure où seulement les titres sont copiés, ce ne sera pas un problème. Les modérateurs auront un rôle à jouer là-dedans

Sarah dit que l'AED a un mandat contre la courbe. La Faculté est en processus de réforme du bac depuis 2015. L'enjeu de la courbe est un enjeu sur lequel on travaille. Sarah dit que la Faculté, en terme du décanat, sont contres la courbe et pour l'entraide. Sarah dit que c'est important de bien communiquer avec le décanat.

Thierry demande quels sont les coûts du projet et demande si les professeurs ont été approchés. Il y a des enjeux au niveau de la propriété intellectuelle.

Simon dit que c'est 200\$/mois et 200\$ en cas de crash. Ce serveur va être sous la tutelle du VP comm. Au niveau des droits d'auteur, puisque les notes de cours déposées seront

la synthèse d'un étudiant et non un verbatim de ce que le professeur dit en classe, ce n'est pas du plagiat. Simon dit qu'on va évidemment approcher les professeurs avec le projet, mais il ne pense pas qu'il faut avoir leur consensus. On pourrait également permettre une formule opt-out pour les profs qui ne veulent pas que le contenu de leur cours soit diffusé pour la première année de la plateforme.

Mathieu dit que UD est une bonne idée. Les gens travaillent différemment donc genre n'auront pas tous les mêmes notes. Il se demande quelle équipe technique sera responsable.

Simon dira qu'il sera responsable pour le début et William, le fondateur de Sherbrooke, va lui venir en aide lorsqu'il y aura des embûches techniques majeures. Simon va ensuite faire la transition avec le VP comm de l'année prochaine idéalement.

Al Brixi dit que les examens ne sont pas un copier-collé des notes de cours Il pense que c'est une bonne idée.

Vincent Langlois dit que c'est une super bonne idée! il aimerait avoir accès aux notes de l'Université de sherbrooke. il aimerait que l'AED prenne position pour que Univers Droit ne soit pas commandité.

Simon dit

Thierry Bourgeois demande de développer la plateforme mérite de faire attention avec le dossier de la propriété intellectuelle. Il faut faire attention avec la façon dont c'est approché.

Simon dit qu'on est pas dans une logique de demander la permission aux profs, sinon on ne fera pas d'avancés.

Simon du Perron propose que le Comité d'exécutif poursuive ses démarches pour implanter la plate-forme Univers Droit d'ici septembre 2018 ».

Vincent Langlois appel à voter en faveur de la proposition.

Dina Akram demande le vote.

Adopté à majorité.

8. Modification aux Rgx – Ajout d'un poste de VP première année sur le C.E.

Voici les modifications proposées par Laurence Prud'homme, vice-présidente aux affaires administratives de l'AED:

ART. 103 : ajout d'une exception du VP aux affaires administratives.

ART. 11: ajout de deux définitions :

« Conseil de famille, » et supprimer « CADED » pour « FEDQ »

Art. 17 (AG spéciale) → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes »

Art. 24 (secrétaire d'assemblée) → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes »

Art. 35 f) (Formation des nouveaux administrateurs) → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes »

Art. 38 → suppression de : [lesquels doivent être remis aux administrateurs par le vice-président aux Affaires administratives dès leur entrée en fonction;]

Art. 53 a) → suppression de : [lesquels doivent être remis aux administrateurs par le vice-président aux Affaires administratives dès leur entrée en fonction;]

Art. 55 : Modification de la composition du CE pour ajouter le poste de vice-président aux Affaires internes

Ajout de l'art. 59 : VP Affaires internes.

Art. 59 (Affaires Admin) → va devenir l'**art. 66** (+ modification de ses tâches)

Nouvel Art. 70 (Quorum) → Le quorum du C.E. passe à 6 exécutants (sauf durant la période estivale où il est de 5, car le VP admin n'a pas été élu)

Nouvel art. 72 → ajout d'un al. 3 qui traite de l'abstention du président lors des votes de C.E.

Nouvel Art. 73 (présidence d'assemblée) → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes »

Nouvel Art. 79 → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes » (al. 2 et al.4)

Nouvel Art. 124 c) → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes »

Nouvel Art. 129 d) → Supprimer vie étudiante et administratives pour le remplacer par interne

Nouvel Art. 140 al.1 → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes »

Nouvel Art. 168 → changer le poste « Affaires administratives » pour « Affaires internes »

* TOUS LES RENVOIS D'ARTICLE ONT ÉTÉ MODIFIÉS AFIN D'ÊTRE COHÉRENTS AVEC LES AJOUTS PRÉSENTÉS *

Laurence explique pourquoi effectuer ce changement aux RGx. Elle dit que le fait de réserver un poste aux premières années sur le Comité exécutif va offrir une opportunité d'implication significative à un étudiant animé par la volonté de s'impliquer au sein de l'Association étudiante

Elle dit également qu'il y a de plus en plus de comités à l'AED ce qui rend la communication entre le C.E. et les comités complexes, à la fois pour les exécutants et pour les membres des comités. Le vice-président aux Affaires internes agira donc à titre de personne-ressource pour les comités quant aux nombreux questionnements qui peuvent survenir lors de l'élaboration de leur calendrier d'activités.

Elle explique que la tâche du vice-président aux affaires administratives est surchargée : en plus de veiller à l'application des règlements généraux de l'Association, tout en prenant les procès-verbaux du C.A., du C.E., de gérer le calendrier des activités de l'AED, de réserver les nombreuses salles des activités de l'AED, d'organiser les élections du C.E. et au C.A., des représentants académiques et sociaux de premières années, la vice-présidence aux affaires administratives a la charge matérielle du local de l'AED. Elle pense qu'il y a lieu de déléguer certaines tâches à un/une première année motivé.e.

Elle dit également la vice-présidence aux affaires internes aura le mandat de mobiliser les membres à s'impliquer et à certains enjeux sociétaux en organisant des conférences, des colloques et en faisant connaître les différents services de l'AED et de l'Université de Montréal, tâche qu'occupait l'externe mais qui ne répond plus au mandat dans lequel s'inscrit ce poste depuis 2 ans.

Elle explique finalement que le fait d'avoir un première année sur le C.E. va assurer une certaine relève, ce qui est favorable pour la mémoire institutionnelle de l'Association.

Laurence mentionne les autres facultés de droit qui ont un/une première année sur le Comité exécutif. À l'Université Laval, il y a **un poste de VP Première année** strictement élu par les premières années. Il a le même droit de vote que les autres, autant que le reste des membres de l'exécutif. Il n'est pas inscrit au REQ, car seulement Trésorier et Vp

finances qui le sont. Les élections sont comme nous donc pas en AG par exemple. Ils font leur campagne en septembre, et sont élus fin septembre! À Université Sherbrooke, il y a un poste de première année élu par tous les membres au début de la session d'automne. Il n'est pas administrateur légal, mais fait partie du conseil exécutif avec tous les pouvoirs et responsabilités prévues. À l'UQAM, il y a un poste de VP première année élu par tout le monde à l'automne. Il peut voter dans les réunions du C.E. Il est administrateur légal. Nous, on opterait pour la formule de l'UQAM.

Laurence pense que les élections devraient avoir lieu la première semaine après les activités d'accueil. Elle dit qu'il faudra donc décaler d'une semaine l'élection des représentants sociaux et des représentants académiques, ceci afin de permettre aux personnes qui n'ont pas été élu comme VP 1e de se présenter comme RepAc ou RepSo. Tous les membres seront invités à voter. Laurence souligne cependant que les modalités d'élection seront déterminées durant l'été par le vice-président aux Affaires internes, avec l'approbation du Comité exécutif (midi débat et questions des membres, organisation de tournées de classes)

Laurence parle de l'impact de l'ajout d'un poste sur le fonctionnement du C.E. Elle dit qu'au niveau de la procédure de vote, il y a présentement le CE qui fonctionne sur la base de 8 votes et la coutume veut que le Président s'abstienne (car il est le président d'assemblée en vertu de l'art. 72) et ne doit trancher que dans les cas d'égalité numérique. Avec la modification, l'abstentionnisme du président sera encore plus important, car s'il ne s'abstient pas, on risque d'y avoir une égalité 5vs5 sans possibilité de vote pour trancher. Dans un tel cas, le CE devrait procéder à un second tour de vote.

Laurence recommande que la tâche de préparer l'Envoi d'été, qui était effectuée par le VP aux affaires administratives, soit confiée au Président afin de décharger la charge de travail estivale du VP aux affaires internes qui devra désormais préparer l'élection du VP aux affaires administratives en début d'année.

Pour ce qui est des permanences, Laurence dit qu'avec la réunion hebdomadaire du CE, traditionnellement, le lundi AM, il y a 9 plages horaires de libre pour les permanences. Par conséquent, Laurence pense que le VP aux affaires administratives n'occuperait pas de permanence formelle, mais il pourrait remplacer lorsque possible. De plus, tel que prévu au par. e), une de ses tâches consiste à veiller à la propreté du local ce qui compense pour l'absence de permanence.

Pour la photos d'équipe, Laurence dit que la prise de photos d'équipe est traditionnellement pendant l'été pourrait avoir lieu dans les semaines suivant l'élection du VP aux affaires administratives, pour montrer un CE uni!

Au niveau du REQ, Laurence dit qu'il faudra inscrire le vice président aux affaires administratives au *Registre des entreprises* pour qu'il soit redevable au même titre que les autres exécutant(e)s.

Sarah propose une plénière de 25 minutes avec un temps d'une minute par personne

Vincent Langlois appuie.

Simon Du Perron propose un amendement de 15 minutes.

Cédric Marsan Lafond appuie.

Pas de demande de vote

Sarah propose une plénière de 15 minutes avec 60 secondes par personne.

Marilou dit que les élections de représentant académique et social sont déjà très tôt dans le calendrier facultaire. Elle dit que cela entraîne parfois l'élection de personne qui disparaisse de la vie facultaire après quelques semaines. Elle se demande si les personnes qui vont se présenter à titre de VP première année savent réellement dans quoi ils s'embarquent en faisant l'AED. Elle pense qu'il faudrait que les élections de ce poste soient plus tard dans la session.

Sarah Fortin dit que rares sont les personnes qui savent réellement dans quoi elles s'embarquent lorsqu'elles se présentent à l'AED.

Thierry demande pourquoi l'interne devrait favoriser la mobilisation des membres. Il dit que c'est déjà le VP comm qui mobilise les membres en leur partageant l'information.

Charles-Étienne Ostiguy demande comment éviter le phénomène de course à la popularité dans les élections de ce représentant de première année.

Cedric dit que le VP comm ne fait que transmettre l'information, il ne gère pas le côté mobilisation.

Simon parle de l'abstentionnisme du président. Il dit que l'ajout du poste sera bénéfique, car cela permettra de formaliser la pratique selon laquelle le président s'abstient lors de vote.

Maxence Charbonneau dit que les informations quant au poste de VP première devront nécessairement être communiqués au première année durant l'été.

Raphaëlle Lambert dit qu'il faut assurer une bonne participation des premières années aux activités et elle

Laurence dit que les tâches du VP admin seront bien circonscrites et qu'il ne faut nécessairement une fine connaissance des rouages de l'Association pour les accomplir. Le but de faire des élections tôt dans la session est pour permettre à la personne de s'intégrer le plus rapidement possible sur le C.E. Laurence dit qu'il ne faut pas non plus sous estimer la motivation des personnes qui se présentent à faire parti d'un comité exécutif. Le fait que cette personne soit inscrite au REQ engage sa responsabilité. Elle devra nécessairement faire valoir son sens des responsabilités au cours de son année à l'AED.

Raphaëlle Lambert propose l'adoption en bloc des modifications aux Règlements généraux dans le but de créer un poste réservé à un étudiant de première année sur le Comité exécutif de l'Association des étudiants en droit.

Emmanuel Rioux demande le vote sur la proposition.

Adopté à majorité.

Emmanuel Rioux aimerait que l'AED s'engage à rendre public ce poste tôt dans l'été pour que les étudiants de première année motivé puisse prendre connaissance du poste.

Emmanuel Rioux propose de publier cet avis durant l'envoi d'été.

Simon veut amender le C.E. de publier cet appel d'offre durant l'été.

Pas de demande de vote

Emmanuel Rioux propose de publier l'appel d'offre du VP affaires administratives durant l'été.

Pas de demande de vote

Adopté à majorité.

Emmanuel Rioux propose de voter ce poste à partir de 1 mois entre la première journée des cours

Thierry Bourgeois dit que ce délai fait en sorte que les personnes motivées vont appliquer sur le poste en connaissance de cause.

Jordan S-Bélanger propose d'amender la proposition par un « délai raisonnable » afin qu'elle soit moins restrictive pour le prochain C.E. moins restrictif

Anthony dit que le délai aura tendance à être extensionné.

François dit que les admins doivent vraiment savoir dans quoi ils s'engagent. C'est pourquoi il pense que le délai doit être de 1 mois afin de laisser le temps aux étudiants de première année de réellement comprendre ce qu'est une implication à l'AED et connaître mieux la Faculté.

Corinne Baillargeon dit que le mot délai raisonnable laisse le temps au C.E. d'arranger le calendrier facultaire de façon à entendre les préoccupations des membres aujourd'hui émises par les membres et les contraintes liées au calendrier facultaire. Elle pense qu'il faut faire confiance au Comité exécutif élu par les membres.

Antoine Di Pietrantonio appelle à battre la proposition. Il juge que ce débat est inutile, car il revient au Comité exécutif de prendre ce genre de décisions.

Raphaëlle Lambert demande la question préalable.

Cédric Marsan Lafond appuie.

Emmanuel Rioux demande le vote.

La proposition est adopté à majorité.

Demande de vote sur la proposition d'Emmanuel Rioux : Que l'exécutif de l'AED organise les élections de la vice présidence aux affaires administratives dans un délai raisonnable après le début des cours.

Emmanuel Rioux veut amender la proposition pour que le délai raisonnable soit précisé entre la première journée de cours et le scrutin.

Catherine demande Emmanuel si la modification peut être faite à l'amiable sur la proposition précédente. Emmanuel accepte.

Francois dit qu'il veut amender la proposition pour quantifier le délai raisonnable.

Catherine rejette cet amendement, car la question a déjà été traitée lors du débat précédent.

9. Questions des membres

Il n'y a pas de question.

10. Clôture de l'assemblée

Samuel propose la fermeture.

Alyssia Marchetta appuie.